

Semaine nationale de la culture comme levier de sauvegarde du patrimoine culturel burkinabè

- **Dr Walenkpinn Placide HIEN,**

*Assistant en Histoire de l'Art et patrimoine culturel, UNZ,
walenkpinnhien@yahoo.fr, tel. +226 70131343.*

-

Dr Edwige ZAGRE / KABORE,

Maître de Conférences en Histoire de l'Art, UNZ, tel. 226 70240460

-

Kiswendsida Marie Aimé OUEDRAOGO,

*Doctorant Histoire de l'Art et patrimoine culturel, UNZ,
walenkpinnhien@yahoo.fr, tel. +226 70131343.*

Résumé

La semaine nationale de la culture (SNC) est l'œuvre de Thomas SANKARA et date de 1983. Depuis sa création jusqu'à nos jours, elle se positionne comme un levier fondamental en matière de valorisation et de sauvegarde du patrimoine culturel burkinabè. C'est un évènement biennal qui se tient tous les deux ans à Bobo-Dioulasso et revêt un caractère pluridisciplinaire. Elle rassemble acteurs culturels et festivaliers, artistes, artisans autour d'un chronogramme intense qui conjugue foires, compétitions artistiques, espace d'échange intercommunautaire et conférences publiques. Le présent article interpelle l'apport de la SNC à la sauvegarde du patrimoine culturel burkinabè en analysant les procédures de transmission, de valorisation et de protection des expressions culturelles nationales. La rédaction de cet article a fait appel à plusieurs sources institutionnelles, des données empiriques issues des quatre dernières éditions de la SNC ainsi que la convention de l'UNESCO de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'étude révèle que la SNC est un levier de résistance aux effets de la mondialisation, de transmission intergénérationnelle des savoirs endogènes et de la consolidation de l'identité nationale. Elle montre également la persistance de plusieurs défis tels que ceux liés à la documentation, au besoin de financement et la professionnalisation du secteur.

Mots-clés : *semaine nationale de la culture, patrimoine culturel, sauvegarde, identité nationale, transmission intergénérationnelle.*

Abstract

The National Culture Week (SNC) was created by Thomas Sankara in 1983. Since its inception, it has been a key player in promoting and safeguarding Burkina Faso's cultural heritage. This biennial event, held every two years in Bobo-Dioulasso, is multidisciplinary in nature. It brings together cultural stakeholders and festival-goers, artists, and artisans around a packed schedule that includes fairs, artistic competitions, inter-community exchange spaces, and public conferences. This article examines the SNC's contribution to safeguarding

Burkina Faso's cultural heritage by analyzing the processes of transmission, promotion, and protection of national cultural expressions. The writing of this article draws on several institutional sources, empirical data from the last four editions of the SNC, and the 2003 UNESCO Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. The study reveals that the National Culture Week (SNC) is a lever for resisting the effects of globalization, for the intergenerational transmission of indigenous knowledge, and for consolidating national identity. It also highlights the persistence of several challenges, such as those related to documentation, the need for funding, and the professionalization of the sector.

Keywords: National Culture Week, cultural heritage, safeguarding, national identity, intergenerational transmission.

Introduction

La SNC a ouvert ses portes le 20 décembre 1983 à Ouagadougou cinq mois après que le pays ait été rebaptisé Burkina Faso qui signifie pays des hommes intègres. Pour la première édition, cette manifestation à mobiliser plus de deux milles artistes, toutes disciplines confondues dans la ville de Ouagadougou pour magnifier de façon nationale et institutionnelle la diversité culturelle si chère au président révolutionnaire Thomas SANKARA et ses camarades. Il ne s'agissait pas d'un simple festival mais d'une véritable action politique annonçant un engagement au profit de la valorisation et de la protection des richesses culturelles d'un pays qui a décidé de faire désormais de la culture la racine de la liberté ainsi que de la dignité des peuples (Mémorial Thomas SANKARA, 2025). En effet, l'idée du festival tire son origine de la volonté du président Thomas SANKARA de faire de la culture les fondements même du développement économique et social des peuples. Il a constaté que tous les pays développés se sont inspirés de leur culture et ce qui n'était pas le cas du Burkina Faso. La politique stratégique était carrément déconnectée des fondements culturels selon Valaire SOME. C'est pourquoi, le conseil national de révolution a décidé de refonder la culture à travers cet évènementiel.

La SNC a tenu sa 22^{ème} édition du 25 avril au 2 mai 2026 dans la ville de Bobo-Dioulasso avec pour thème « Culture, jeunesse et transmission des valeurs sociales ». Elle a rassemblé plus de 750000 festivaliers, près de 3000 artistes en animation et en compétition ainsi que des délégations venues du Niger, du Mali, du

Ghana, du Tchad et même de la fédération de Russie (Pravda Burkina Faso, 2026).

C'est pourquoi, nous nous sommes posé la question de savoir dans quelle mesure, la SNC, contribue-t-elle effectivement à la sauvegarde du patrimoine culturel burkinabè ? Ce n'est pas une simple interrogation scientifique mais va bien au-delà car le Burkina Faso est comptent une soixantaine d'ethnies qui vivent ensemble chacune dotée de langues, de danse, de rites, et savoirs ancestraux constituant une diversité culturelle en termes de richesses. Cependant, ce patrimoine semble fragile et surtout soumis aux effets néfastes de la mondialisation culturelle, au désintérêt de la nouvelle génération pour les pratiques traditionnelles sans oublier la crise sécuritaire qui secoue depuis 2015 les communautés détentrices de ces savoirs.

Le présent article, propose d'analyser la contribution de la SNC en tant que levier institutionnel à la sauvegarde du patrimoine culturel burkinabè sur la base de ses fondements historiques et idéologiques, ses mécanismes de valorisation, ses dispositifs de transmission intergénérationnelle sans oublier les défis auxquels elle est confrontée. Notre approche méthodologique s'inscrit dans un cadre théorique tiré de la convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel que le Burkina Faso a ratifié le 21 juillet 2006 (UNESCO). L'étude est basée sur une approche mixte qui combine à la fois l'approche qualitative et celle quantitative. La méthode qualitative a utilisé comme outil de collecte des données les entretiens qui sont directifs et semi directifs selon les circonstances. Les entretiens sont réalisés à partir d'un guide d'entretien et des grilles également. Les entretiens ont concerné le délégué général de la SNC, les différents responsables techniques au nombre de cinq. La méthode quantitative s'est faite à travers des enquêtes réalisées grâce à un questionnaire élaboré afin d'obtenir les informations indispensables auprès du public cible constitué pour la plupart des artistes venus des différentes régions du pays. A cela s'ajoute une analyse documentaire des quatre dernières éditions ainsi que des données institutionnelles. Elle a consisté à la lecture des ouvrages contenus dans la salle de documentation située au siège de la SNC dument archivé.

L'article est organisé en trois parties. La première partie traite du cadre théorique de l'étude tout en rappelant les fondements et l'historique, la deuxième partie analyse la contribution réelle de la SNC à la sauvegarde du patrimoine culturel et la troisième partie relève les défis et les perspectives.

I. Contexte Historique et idéologique

1.1. Historique et Idéologie révolutionnaire

La naissance de la semaine nationale de la culture remonte depuis l'avènement au pouvoir de Thomas Isidore Noel SANKARA le 4 août 1983 en Haute Volta et engage en même temps des réformes profondes dans presque tous les secteurs stratégiques du pays aussi bien au niveau économique, social que politique et culturel. Le premier acte majeur qu'il pose est le changement du pays qui devient Burkina Faso afin de marquer une rupture totale avec l'héritage colonial. Le nom Burkina Faso est inspiré du mooré et du dioula. Il signifie le pays des hommes intègres.

Loin, d'être un simple fait de distraction et de divertissement, le Président estime que la culture va au-delà et la considère comme le fondement même de toute société voire de la dignité africaine. C'est ainsi qu'il déclare que « la culture est la racine de la liberté ». Il engage alors de grands chantiers dont la construction des théâtres populaires, la promotion des arts nationaux tout en élevant les langues nationales au grade de valeur d'émancipation culturelle. Odile SANKARA résume cet engagement en ces termes « Jamais le Burkina, de 1983 à 1987, n'a enregistré un tel boom culturel. Tout cela participait à la promotion de l'identité africaine » (Spectrum, 2023).

C'est dans cette dynamique d'action révolutionnaire que la semaine nationale de la culture voit le jour en décembre 1983. La SNC dès sa naissance est perçue comme un véritable instrument d'expression culturelle révolutionnaire car elle ne se résume uniquement à une fenêtre de simple événementiel culturel. Elle constitue un espace de retrouvaille d'expression de partage et d'intégration culturelle burkinabè pour toutes les régions, les ethnies. Elle contribue alors au renforcement de la richesse et à la consolidation de l'identité nationale. C'est ainsi qu'à la première édition, plus de 2000 festivaliers donnent le top départ du festival (SNC, 2025).

1.2. Institutionnalisation de SNC

Le 15 octobre 1987, Thomas SANKARA est assassiné et Blaise COMPAORE prend le pouvoir. Néanmoins, la dynamique culturelle lancée par celui-ci n'estompa pas. Bien au contraire elle connaîtra une phase de consolidation et de survie. L'acte de matérialisation est marqué par un transfert définitif du festival à Bobo Dioulasso en 1990. Bobo Dioulasso est désormais considéré comme la capitale de la culture chargé de faire rayonner la diversité culturelle des régions. Cette décision politique du transfert de la biennale à Bobo Dioulasso a permis la mise en place et le développement des infrastructures adaptées. A la 10^{ème} édition qui a eu lieu en 2000, le siège a été inauguré par les autorités politiques et Prosper Kompaoré devient le 1^{er} secrétaire permanent.

La mise en place des institutions professionnelles chargées de conduire la biennale constitue un tournant déterminant dans la vie du festival. La SNC n'est plus réduite à un événement politique mais une organisation culturelle dotée des moyens humains, matériels, logistiques et financière avec une autonomie de gestion. Désormais la SNC devient une organisation indépendante et n'est plus indexé à aucun régime politique avec une indépendance effective et affirmée. Le secrétariat met en place une nouvelle structuration des parties prenantes à l'évènementiel. C'est ainsi les phases de qualifications régionales ont été institué et consistent à l'organisation des compétitions régionales pour déterminer les troupes qui représenteront leur régions à la phase finale.

1.3. ère de réarmement culturelle (2026- 2026)

Avec l'avènement de la transition politique en 2022 sous la conduite du Capitaine Ibrahim Traoré, la SNC s'est vue réinvestir d'une puissante charge symbolique avec une vision claire et orientée. Le concept de « réarmement culturel », inscrit dans le Manifeste de la Révolution progressiste populaire, fait de la culture un pilier explicite de la souveraineté nationale et de la résistance à toute forme de domination (Fournier, 2026). On retrouve ici, à plus de quarante ans de distance, l'écho de la vision sankariste.

La 21^e édition de 2024, tenue sous le thème « Culture, mémoire historique et sursaut patriotique pour un Burkina nouveau », et la 22^e édition de 2026, placée sous le signe de la « Culture,

jeunesse et transmission des valeurs sociales », illustrent cette réorientation. La tenue de la SNC dans un contexte sécuritaire difficile est elle-même présentée par les autorités comme « un acte de foi et de souveraineté culturelle », rappelant que « la culture est une force vivante, capable de maintenir un peuple debout » (Présidence du Faso, 2024 ; lefaso.net, 2026).

II. Mécanisme de valorisation du patrimoine culturel

II.1. Le grand Prix National des Arts et des Lettres

Le grand prix national des arts et des lettres constitue un pilier majeur dans le dispositif opérationnel de la SNC. Il est considéré par les organisateurs comme « *le cœur battant de la manifestation* ». Cette compétition pluridisciplinaire représente le mécanisme le plus direct de valorisation et de protection des expressions culturelles burkinabè.

« La GPNAL est structuré en plusieurs catégories regroupant toutes les dimensions du patrimoine culturel burkinabè » (Tamini, 2026). Trois principales catégories sont établies. La catégorie A comprends les troupes de danse traditionnelles, les orchestres, les vedettes de la chanson traditionnelle, les chœurs populaires et slammers inscrit dans les Arts et spectacles. La catégorie B concerne les arts plastiques, la catégorie C est dédiée à la littérature, la catégorie D les arts culinaires et la catégorie E les sports traditionnels.

A la 22e édition de 2026, ce sont plus de 3 000 artistes qui ont participé aux différentes compétitions, répartis entre 1 176 troupes et ensembles artistiques en catégorie A, 28 artistes plasticiens, 112 œuvres littéraires en catégorie C, 49 candidats en arts culinaires présentant 51 mets, et 431 sportifs engagés dans la promotion des sports et pratiques ancestrales (Pravda BF, 2026 ; Sidwaya, 2026). Sur les 1 799 artistes attendus à la compétition formelle, 1 762 ont effectivement répondu présents, prouvant ainsi l'importance du taux d'engagement exceptionnel des acteurs culturels (Tamini, 2026).

La GPNAL traduit suffisamment le caractère compétitif et surtout l'attachement à la fonction patrimoniale. En ce qui concerne les critères évaluations mise en place, elles comprennent explicitement « valorisation du patrimoine culturel » comme élément de la notation. Par exemple, dans la catégorie musique traditionnelle instrumentale, ce critère est noté sur trois points aux

côtés de l'orchestration, de la présence scénique et de la maîtrise instrumentale (Kabore, 2023). « *Cette inscription de la sauvegarde au cœur du système d'évaluation transforme la compétition en un puissant incitateur à la recherche, à la documentation et à la restitution fidèle des traditions* » selon Gilbert Ouédraogo, ministre de la culture, du tourisme et de la communication.

La politique d'organisation des semaines régionales de la culture répond à un besoin de donner la chance à toutes les composantes de la société burkinabè de pouvoir s'exprimer (Fournier, 2026). En outre, cette stratégie facilite une meilleure couverture territoriale et permet une expression plurielle de la diversité patrimoniale. Chaque région à une occasion d'être représentée par ses meilleures expressions culturelles favorisant ainsi un inventaire dynamique et vivant des valeurs culturelles.

II.2. Foire artisanale et village des communautés

En plus des différentes compétitions organisées, la SNC met en place un véritable marché sous régional très riche en termes de valorisation du patrimoine dont le village des communautés (Sawadogo, 2026). Il est considéré comme un vrai carrefour de découverte et d'échange et espace vivant du patrimoine culturel immatériel. Il propose à chaque communauté, la possibilité de présenter ses traditions, son patrimoine et son identité dans toute leur dimension (Tamini, 2025).

A travers cette diversité, les visiteurs ont l'opportunité de découvrir les différents savoir-faire du vivre ensemble burkinabè. Parmi celles-ci nous pouvons retenir la parenté à plaisanterie qui constitue un véritable outil de gestion des crises et des conflits au sein de la société, la danse traditionnelle, les savoir-faire artisanaux, les cosmogonies locales ainsi que certains rites initiatiques proposés par des communautés qui ne trouvent pas d'inconvénient à le faire publiquement (Sawadogo, 2026). Le village des communautés est une vitrine qui permet aux différentes pratiques culturelles longtemps rangées dans l'ombre de trouver un espace de découverte et de partage avec les autres communautés qui désirent d'en apprendre.

En plus de la valorisation patrimoniale qui constitue la tribune phare du festival, depuis la 12^{ème} édition en 2002, le secrétariat permanent à initier une dimension économique. Il s'agit de la foire

artisanale et commerciale. Il s'agit d'un marché à dimension internationale dédié aux différents producteurs pour valoriser leurs savoirs en proposant aux populations des produits divers (Sawadogo, 2026). A travers les ventes, les commerçants trouvent sur place une possibilité de création de valeur et renforcer leur capacités économiques. Le Marché des arts de la 22e édition, qui a intégré des masterclasses sur la levée de fonds numérique, des rencontres B2B et des tables rondes sur la circulation des œuvres dans l'espace de l'Alliance des États du Sahel (AES), illustre cette ambition de professionnalisation (Pravda BF, 2026).

II.3. Le carnaval des masques

Le carnaval des masques occupe une place de choix dans la manifestation culturelle. Son rôle est beaucoup symbolique et rassemble tous les masques venus des différentes contrées du Burkina Faso. Il est qualifié de « symbole de l'identité culturelle nationale »

Les masques burkinabè ne sont pas de simples accessoires de danse : ils sont des entités spirituelles chargées d'une signification symbolique profonde, liées aux cultes agraires, aux cycles initiatiques, à la communication avec le monde des ancêtres. Chaque motif, chaque couleur, chaque chorégraphie porte une signification codée accessible uniquement aux initiés. La présence de ces masques dans l'espace public de la SNC pose la question complexe de la frontière entre valorisation et banalisation du sacré, une tension que les communautés détentrices gèrent avec soin, choisissant ce qu'elles acceptent de rendre visible et ce qu'elles maintiennent dans la sphère de l'ésotérique (Paloc.fr, 2021).

La communauté Bolon, lors de la 22e édition, a ainsi choisi d'« ouvrir » certains aspects de sa culture pour « déconstruire les préjugés », témoignant d'une démarche volontaire et maîtrisée de mise en partage patrimonial (Pravda BF, 2026). Ce type d'initiative illustre la capacité de la SNC à créer les conditions d'un dialogue interculturel respectueux, dans lequel les communautés conservent leur originalité dans la gestion de leur propre patrimoine.

II.4. Les arts culinaires et les sports traditionnels

La SNC se distingue de nombreuses manifestations culturelles par l'attention qu'elle accorde à des domaines

patrimoniaux souvent marginalisés dans les politiques culturelles : les arts culinaires et les sports traditionnels. Ces catégories, intégrées au GPNAL, reconnaissent explicitement que le patrimoine culturel d'un peuple ne se réduit pas à ses expressions artistiques conventionnelles.

La catégorie des arts culinaires valorise les savoirs et savoir-faire gastronomiques : techniques de préparation, usage des plantes locales, cérémonies alimentaires, pratiques de partage et de commensalité. Lors de la 22e édition, 49 candidats ont présenté 51 mets, répartis en plats lourds, plats légers, desserts et boissons, illustrant la diversité du patrimoine gastronomique burkinabè (Pravda, 2026). Ces concours encouragent non seulement la pratique de la cuisine traditionnelle, mais aussi la documentation des recettes et des pratiques associées.

Les sports traditionnels (lutte traditionnelle, tir à l'arc, entre autres) sont également valorisés dans le cadre du GPNAL, avec 431 sportifs engagés lors de la 22e édition. Cette reconnaissance institutionnelle des pratiques physiques et martiales ancestrales contribue à leur maintien dans un contexte où les sports modernes exercent une attraction croissante sur les jeunes générations.

III. défis et perspectives pour la sauvegarde du patrimoine

III.1. Les défis

III.1.1. Les défis de l'inventaire et de la documentation

Malgré le dynamisme de la SNC, la sauvegarde effective du patrimoine culturel burkinabè se heurte à des obstacles substantiels. Le premier et le plus fondamental est celui de la documentation. La Convention de l'UNESCO de 2003 impose aux États parties de procéder à l'identification et à l'inventaire des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur leur territoire. Or, au Burkina Faso, cet inventaire demeure partiel et inégal (UNESCO, 2019).

La SNC mobilise chaque deux ans des milliers d'artistes porteurs de savoirs ancestraux, mais les prestations qui ont lieu sur scène ne sont pas systématiquement documentées, archivées et rendues accessibles aux chercheurs et aux communautés, (Guissou, 1995). La captation audiovisuelle, l'enregistrement sonore, la transcription des répertoires musicaux, la notation

chorégraphique (autant de techniques de documentation qui devraient accompagner chaque édition) restent insuffisamment développée. Cette lacune fragilise la valeur patrimoniale de la SNC : ce qui n'est pas documenté risque de disparaître entre deux éditions avec les dépositaires qui s'en vont.

Le projet d'inventaire UNESCO-Burkina Faso, qui prévoit la création d'une base de données accessible au public (UNESCO, 2015), constitue un pas important dans la bonne direction. Mais son articulation avec la SNC reste à renforcer. Un partenariat systématique entre la biennale et les institutions de recherche (universités, instituts culturels, CNRST) permettrait de transformer chaque édition en moment de collecte patrimoniale structurée.

III.1.2. Les défis de la professionnalisation et du financement

Le financement de la SNC constitue un autre défi majeur. Organisée par l'État burkinabè à travers le Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, la biennale dépend largement des dotations budgétaires publiques, dont la régularité et le niveau sont sujets aux aléas des contraintes macroéconomiques. Dans un contexte marqué par les dépenses sécuritaires croissantes, les budgets culturels subissent une pression accrue, (Fournier, 2021).

La 22e édition a décerné 59 prix spéciaux pour un montant total de plus de 44 millions de FCFA (Pravda, 2026). Ces prix, s'ils constituent une reconnaissance symbolique et financière précieuse pour les artistes, restent en deçà de ce qui serait nécessaire pour garantir des conditions de vie dignes aux praticiens du patrimoine culturel. La professionnalisation des acteurs culturels (leur permettre de vivre de leurs pratiques artistiques) est un préalable à la vitalité à long terme du patrimoine qu'ils portent.

Les initiatives de la 22e édition en matière de commercialisation du patrimoine (Marché des arts, foire artisanale, plateforme de billetterie en ligne, rencontres B2B) dessinent une direction prometteuse (Tamini, 2026). En créant des conditions économiques favorables à la pratique artistique, elles peuvent contribuer à rendre la transmission du patrimoine économiquement soutenable, en particulier pour les jeunes qui hésitent à s'engager dans des carrières artistiques peu rémunératrices.

III.1.3. Les défis sécuritaires et ses effets sur le patrimoine culturel

Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une grave crise sécuritaire qui affecte de larges portions de son territoire. Cette crise a des conséquences directes et indirectes sur le patrimoine culturel. Directes, parce que les déplacements de populations liés aux violences entraînent la dispersion des communautés détentrices de savoirs traditionnels, rompant les chaînes de transmission. Indirectes, parce que les ressources publiques mobilisées pour la réponse sécuritaire réduisent les marges disponibles pour les politiques culturelles.

La tenue de la SNC malgré ce contexte difficile est, comme l'ont souligné les autorités, « un acte de foi et de souveraineté culturelle » (lefaso.net, 2026). Elle démontre la résilience des acteurs culturels burkinabè et leur conviction que la culture est un antidote à la fragmentation sociale. Le ministre du Niger avait du reste salué lors de la 21e édition : « Le Burkina Faso incarne l'esprit de résilience ; la diversité et la fertilité de votre pays en est un cas unique, un phare de la culture du continent » (Présidence du Faso, 2024).

La crise sécuritaire crée cependant une urgence documentaire accrue : dans les zones affectées, les pratiques culturelles qui ne sont pas documentées risquent de disparaître définitivement si leurs détenteurs périssent ou se dispersent. Les institutions culturelles nationales et la SNC elle-même pourraient jouer un rôle plus actif dans la documentation d'urgence des patrimoines des communautés déplacées.

III.2. Les perspectives

Face à ces défis, plusieurs pistes d'évolution se dessinent pour renforcer la contribution de la SNC à la sauvegarde du patrimoine. La première est la numérisation systématique des éditions. La mise en place d'une plateforme d'archivage numérique accessible (portail documentaire, médiathèque des prestations, base de données des artistes et des groupes) transformerait la SNC en un instrument de conservation patrimoniale à long terme.

La deuxième piste est le renforcement des partenariats avec la recherche académique. Une collaboration institutionnalisée entre

la Direction générale de la SNC et les universités burkinabè (notamment l'Université Joseph Ki-Zerbo et l'Université Nazi Boni) permettrait d'articuler la valorisation festivalière avec la production scientifique sur le patrimoine. Des colloques annuels, des publications spécialisées, des thèses de doctorat consacrées aux pratiques patrimoniales à la SNC constitueraient autant de contributions à la littérature scientifique sur le patrimoine burkinabè (Sawadogo, 2026).

La troisième piste concerne l'éducation. L'intégration des pratiques valorisées à la SNC dans les programmes scolaires et universitaires (enseignement de la musique traditionnelle, des danses, de l'histoire des masques, de la gastronomie locale) constituerait un vecteur de transmission institutionnalisé, complémentaire aux processus informels de transmission communautaire. Le thème de la 22e édition, « Culture, jeunesse et transmission des valeurs sociales », pointe précisément dans cette direction.

Enfin, la quatrième piste est celle de l'internationalisation raisonnée. En développant des partenariats avec d'autres grandes biennales et festivals culturels africains et internationaux, la SNC peut créer des synergies qui profiteront à la fois à la visibilité du patrimoine burkinabè et à sa protection : car un patrimoine connu et reconnu à l'échelle internationale bénéficie d'une protection symbolique et politique renforcée.

Conclusion

La Semaine Nationale de la Culture du Burkina Faso est bien plus qu'un festival : elle est une institution patrimoniale vivante, un mécanisme de résistance culturelle et un espace de transmission intergénérationnelle d'une richesse irremplaçable. Depuis 1983, elle a accompagné et soutenu la vitalité du patrimoine culturel burkinabè à travers des décennies marquées par des bouleversements politiques, des crises économiques et, plus récemment, des turbulences sécuritaires.

Notre analyse a montré que la SNC contribue à la sauvegarde du patrimoine burkinabè à travers plusieurs mécanismes convergents : la compétition du GPNAL qui crée une demande pour les expressions traditionnelles ; le Village des communautés et la

Foire artisanale qui offrent des espaces de présentation et d'échange culturel ; les ateliers pour enfants qui initient les plus jeunes aux pratiques ancestrales ; les rencontres scientifiques et professionnelles qui intellectualisent et professionnalisent la gestion du patrimoine ; et l'ouverture internationale qui confère au patrimoine burkinabè une visibilité et une légitimité accrues.

La SNC n'est cependant pas exempte de défis. La documentation insuffisante des prestations, les contraintes de financement, les effets de la crise sécuritaire sur les communautés culturelles et la difficile professionnalisation des acteurs sont autant d'obstacles à la pleine réalisation de son potentiel patrimonial. Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une grave crise sécuritaire qui affecte de larges portions de son territoire. Cette crise a des conséquences directes et indirectes sur le patrimoine culturel. Directes, parce que les déplacements de populations liés aux violences entraînent la dispersion des communautés détentrices de savoirs traditionnels, rompant les chaînes de transmission. Indirectes, parce que les ressources publiques mobilisées pour la réponse sécuritaire réduisent les marges disponibles pour les politiques culturelles. La tenue de la SNC malgré ce contexte difficile est, comme l'ont souligné les autorités, « un acte de foi et de souveraineté culturelle » (Iefaso.net, 2026). Elle démontre la résilience des acteurs culturels burkinabè et leur conviction que la culture est un antidote à la fragmentation sociale. Le ministre du Niger avait du reste salué lors de la 21^e édition : « Le Burkina Faso incarne l'esprit de résilience ; la diversité et la fertilité de votre pays en est un cas unique, un phare de la culture du continent » (Présidence du Faso, 2024).

La crise sécuritaire crée cependant une urgence documentaire accrue : dans les zones affectées, les pratiques culturelles qui ne sont pas documentées risquent de disparaître définitivement si leurs détenteurs périssent ou se dispersent. Les institutions culturelles nationales et la SNC elle-même pourraient jouer un rôle plus actif dans la documentation d'urgence des patrimoines des communautés déplacées

Des pistes existent pour surmonter ces obstacles : numérisation des archives, renforcement des partenariats académiques, intégration du patrimoine dans les cursus éducatifs et internationalisation maîtrisée.

In fine, la SNC illustre une vérité que la Convention de l'UNESCO de 2003 a cherché à institutionnaliser, (Somé ,1990) : le patrimoine culturel immatériel ne se conserve pas dans les vitrines des musées, il se perpétue dans les corps, les voix, les gestes et les mémoires de communautés vivantes. Et c'est précisément ce que la SNC accomplit, édition après édition, en offrant au peuple burkinabè (dans toute sa diversité) un espace où son génie créateur peut s'exprimer, se transmettre et se renouveler. Car comme l'affirmait Thomas Sankara dès 1983 « *la culture est la racine de la liberté. Et une racine, pour rester vivante, a besoin d'être nourrie, protégée et transmise.* »

Références bibliographiques

- FOURNIER Alain et al.** , 2021, « Patrimoine immatériel dans l'ouest du Burkina Faso ». Laboratoire Paloc, IRD/MNHN. <https://paloc.fr>, pp. 34-40
- GUISSOU Basile**, 1995. Burkina Faso, un espoir en Afrique. Paris : L'Harmattan.
- OTAYEK Réné. et al.** (1996). *Le Burkina entre révolution et démocratie*, 1983-1993. Paris : Karthala.
- SAWADOGO Albert** ,2001. *Le Président Thomas Sankara : chef de la Révolution burkinabé*, 1983-1987. Paris/Montréal : L'Harmattan.
- SOME Valaire**, 1990. *Thomas Sankara, l'espoir assassiné*. Paris : L'Harmattan.